

Absences des élèves de 1P à 6P

Procédure pour les parents

En cas de maladie :

Dès que possible, mais au plus tard le matin même, le parent envoie un sms sur le natel de classe (numéro inscrit en première page de l'agenda ou du cahier de communication) pour annoncer l'absence de son enfant. Si l'enfant est malade plusieurs jours consécutifs, le parent refait l'annonce chaque matin.

A son retour, l'élève transmet un justificatif (formulaire en fin d'agenda ou cahier de communication), dûment complété et signé, à son maître ou sa maîtresse de classe. Après une absence de plus de 5 jours consécutifs pour raison médicale, l'élève transmet en plus un certificat médical à son maître ou sa maîtresse de classe.

Pour une demande de congé :

Les demandes de congé pour un rendez-vous médical ou pédago-thérapeutique sont à adresser dès que possible au maître ou à la maîtresse de classe via l'agenda ou le cahier de communication.

Pour ce qui concerne les autres demandes de congé, les parents adressent une demande écrite et motivée au directeur, dès que possible mais au plus tard 2 semaines à l'avance. En principe, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances.